

ASSOCIATION DES PECHEURS PLAISANCIERS DU CABAN

RAPPORT de l'assemblée générale du 20 avril 2007

Personnes présentes : 18 présentes 10 représentées.
Secrétaire : Janine CORBIN

Ordre du jour :

- Bilan financier, 2005/2006
- Rapport moral
- Travaux
- Dimensions des bateaux
- Attribution des mouillages
- Modification du règlement intérieur
- Assurances
- Vols (solutions proposées, et apportées.)
- Divers
- Distribution des cartes
- Règlement des cotisations

Bilan financier :	Crédits :	3035,59€
	Débts :	2889,98€

	Solde créditeur :	145,61€
	Placement sur livret	2106,25€

		2 245,86€

Rapport moral : l'association est saine, et l'année passée aurait apporté à chacun le plaisir qu'il attendait de ce loisir, la pêche, malheureusement la saison a été gâchée par les nombreux vols.

Annexe : - Une possibilité de surveillance est envisagée, Messieurs Louis Leterrier, et Grisel (nouvel adhérent) responsables de cette organisation vous ferons connaître par courrier, les décisions prises lors de l'assemblée

La commune de Digulleville, accepte de mettre l'éclairage au CABAN, ainsi qu'une caméra de surveillance, nous les remercions par courrier pour cette importante participation.

Travaux : Comme prévu, nous avons les 19 et 20 mars, fait exécuter des travaux exécutés par la société Cauvin sous la surveillance des autorités en place, (DDE) qui s'avèrent parfois difficiles compte tenu des impératifs écologiques, dont il faut tenir compte

Nous avons l'année dernière, les 19 et 20 mai avec l'aide de 14 adhérents, procédé à la remise en place de la rambarde de protection, où nous amarrons nos les annexes.

Monsieur Martin, ne pouvant participer est venu les reconforter avec rafraichissements et victuailles, Un grand merci de la part de toute l'équipe.

Mouillages : La longueur des bateaux a été fixée à 5 mètres dans le règlement intérieur de l'association, hors, il se trouve que deux de nos adhérents ont acquis un bateau de 6 mètres, Après en avoir délibéré avec le bureau il a été convenu, pour ne pas contrevenir à la loi interne de les placer, hors de l'enceinte du port .

Nous leur donnons le matériel nécessaire à leur installation, mais ils sont responsables, de la place et de leurs mouillages.

- Consignes à respecter :

- Enlever chaînes, cordages et bouées, en fin de saison
- Plomber les cordages des annexes, qui restent au mouillage, les replacer à leur place initiale, sur la chaîne d'amarrage prévue à cet effet, lors du retour de pêche.
- Ne pas mouiller casiers ou autre dans la passe, pour ne pas gêner la sortie, et éviter ainsi, de prendre des cordages dans les hélices.

Pour cela nous devons apporter une modification du règlement intérieur

- ART 4 : - 1- L'association dispose de 36 mouillages, dont 1 d'accueil
- 2- 2 mouillages à l'extérieur pour les bateaux de + de 5 mètres 50
 - 3- La taille des autres bateaux sur les autres lignes est fixée à 5 mètres 50.

ART 5 - Les deux mouillages H1 et H2 devenant libres au départ des titulaires, reviennent à l'association qui en dispose pour les attribuer à de nouveaux adhérents pris dans l'ordre de la liste d'attente.

ART 13 - La cotisation annuelle est maintenant de 20 €

Assurances : Pour la sécurité de tous nous demandons à nos adhérents pour l'an prochain de se mettre en conformité avec leur assurance et nous remettre leur attestation, lorsque nous leur remettrons leur carte. Nous demandons aux nouveaux adhérents de nous donner copie de l'acte de francisation ainsi qu'à ceux qui changent de bateau..

Elections : Messieurs Leroy Jean, Leboulenger Guy, et Jean-Charles Cauchon sont sortants. Seul Guy LEBOULLENGER ne se représente pas. Marcel Buschiazzo est élu à sa place et devient ainsi membre du Conseil d'Administration. Il assurera la charge de trésorier à la place de Jean Leroy qui a désiré cesser ses fonctions mais assure toujours la gestion du matériel. Jean-Charles Cauchon est réélu président.

Nous remercions Messieurs Leroy et Guy Leboulenger pour leurs services rendus depuis la création de l'association.

Nous rappelons aux adhérents absents que leur cotisation doit être réglée pour le 15 mai, merci de faire le nécessaire.

Nous remercions Monsieur JF Jacquet qui nous offre comme à l'accoutumée le « pot » de l'amitié

Nous vous souhaitons une bonne année de pêche.

PO/ le président
J.C. CAUCHON
Janine CORBIN